



Rapport de mission interministérielle d'expertise n° 17019 CGAAER - CGEDD Mise en œuvre du Plan recherche innovation forêt bois 2025

Emmanuelle Bour-Poitral

Janvier 2018 Une mission interministérielle a été chargée d'étudier la mise en œuvre du Plan recherche innovation forêt bois (PRI 2025) engagé en 2016 pour participer à la réduction des gaz à effet de serre ... [Lire la suite](#)



Rapport de mission de conseil n° 17055 CGAAER La nouvelle place des Régions dans la gouvernance de la recherche et de l'innovation

Nicolas Petit, Vincent Steinmetz, Michel Vallance

Novembre 2017 Le CGAAER a été chargé d'apprécier la nouvelle place des Régions dans la gouvernance de la recherche et de l'innovation dans les domaines de compétence du ministère et d'en tirer les conséquences pour la mise en œuvre de ses politiques ... [Lire la suite](#)



Rapport de mission d'évaluation et de conseil n° 16086 CGAAER

Renouvellement du contrat d'objectifs et de performance 2015-2017 de l'ODEADOM

François Colas-Belcour, Francis Marty-Mahé

Septembre 2017 Le CGAAER a été chargé d'étudier le contrat d'objectifs et de performance 2015-2017 de l'ODEADOM (Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer) en vue de son renouvellement ... [Lire la suite](#)

BRÈVE(S)



Renouvellement de la qualification ACTA et ACTIA en tant que « têtes de réseau » du développement agricole

Deux membres du CGAAER ont participé à l'expertise des candidatures de l'ACTA et de l'ACTIA au renouvellement de leur qualification en tant que structures nationales de coordination des réseaux des instituts techniques agricoles (ITA) et agro-industriels (ITAI) ... [Lire la suite](#)

Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
251 rue de Vaugrard, 75732 Paris Cedex 15
Directeur de la publication : Alain Moulinier

Rédacteur en chef : Eric Bardou

Comité éditorial : Charles Dereix, Alain Escalière, Francis Geiger, Amick Lablanc-Cuvillier, Émile Perez, Nicolas Petit, Michel Reffay, Caroline Schechter, Eric Tison, Edith Vidal
Les articles de La lettre du CGAAER s'engagent que leurs auteurs, conformément aux principes déontologiques de fonctionnement du CGAAER. Si vous souhaitez ne plus recevoir La lettre du CGAAER, suivez [ce lien](#)